

Réunion du Conseil Municipal du 11 Septembre 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 11 Septembre 2023 à 18h sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

1. Rentrée scolaire
2. Démolition Maisons Léger
3. Employés municipaux
4. Vente terrain lotissement
5. Recensement 2024
6. Atelier communique et Tribunal administratif
7. Convention cantine – Collège
8. Fusion SIAEP-Eau
9. Décisions modificatives
10. Divers

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSÉ, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absent excusé : M. Olivier NORE

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Rentrée scolaire :

*Bonne rentrée scolaire avec la directrice Madame Souad MOINAUX et 4 maîtresses.

Le nombre d'enfants est en augmentation (90 enfants).

En raison d'un afflux en maternelle, la Mairie a recruté une personne supplémentaire venue en soutien pour assurer la surveillance de la cantine et de la cour durant la pause méridienne (1h45/jour).

10 enfants des « gens du voyage » sont actuellement accueillis à l'école.

*Afin d'améliorer les conditions sonores d'accueil des enfants, 13 Panneaux acoustiques ont été achetés à la Mairie de Viersat et posés cet été par Monsieur Didier GIRAUD dans le réfectoire de la cantine scolaire.

2) Démolition Maisons LÉGER

La démolition a enfin débuté après de multiples échanges et négociations concernant les tarifs et le choix des interventions (entre EUROVIA LDP et Madame le Maire). Le coût des contrôles plombs et amiantes puis du désamiantage s'élèveront finalement à 1433€ + 5844€. Pour information, le 1er montant annoncé était de 25 000 €.

Le temps des travaux est évalué à 1 mois environ.

Le crépi de la maison mitoyenne est à refaire, une autorisation de travaux est en cours.

3) Employés communaux

Cet été, deux titulaires communaux ont été en arrêt maladie et remplacés par 2 CDD.

Un des agents a été promu « agent de maîtrise » par le centre de gestion.

Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste correspondant à cette qualification.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Ce poste sera donc attribué à cet agent à compter du 01-01-2024.

Une question est posée concernant le responsable de cette équipe. Madame le Maire explique que ce rôle est attribué à l'agent le plus ancien dans le grade d'agent de maîtrise. Elle liste ensuite les travaux effectués par les employés en plus des missions quotidiennes. L'aménagement et le déménagement vers le nouvel atelier municipal en zone industrielle a été une longue occupation.

Également :

- Presbytère : Déménagement du mobilier et autres vers 1^{er} étage ou à la Ressourcerie.
- Bassin : création de l'échiquier + préparation du bassin en eau.
- Divers travaux de maçonnerie : Barbeyrat et Courbanges (aqueducs), trottoirs, rampes d'accès (mairie et jardin Dartige) ...
- Rénovation et pose de deux croix (Petit Lut et Croix de Taraba)
- Entretien des espaces verts et réparation de la tondeuse.
- Travaux à l'école pour la rentrée de septembre (pris en charge par la Com-Com).
- Aides aux associations lors des festivités (pose, déplacement des barnums, des chaises, des tables).

Madame Nadine GAUSSÉ remercie pour l'entretien de la petite rue du Puy.

4) Vente terrain lotissement du Moulin Ferrare

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un couple intéressé (M. et Mme POUTH) pour l'achat de la parcelle comprenant la maison dite Decombredet.

Ils proposent 20 000€ pour l'achat de la maison.

Deux estimations par des agents immobiliers ont été demandées :

1^{ère} : entre 18 000€ et 20 000€

2^{ème} : entre 27 000€ et 30 000€

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour négocier le prix de vente.

Madame le Maire met aux votes deux questions :

- « Êtes-vous d'accord pour vendre cette maison ? »
1 abstention/12 oui (accord à la majorité)
- « Êtes-vous d'accord pour mettre cette annonce sur le site « le bon coin » ou autre ? »
1 abstention/ 1 oui/ 11 non (accord à la majorité)

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre les négociations.

5) Recensement de la population 2024

Il aura lieu du 18 Janvier 2024 au 25 Février 2024.

Le coordonnateur sera Evelyne GERMOUTY, secrétaire de Mairie.

Madame Catherine ROUCHE et Monsieur Jean-Pierre BOURDIAUX ont été recrutés pour assurer le recensement auprès des Chambonnais.

6) Atelier Communiqué et Tribunal Administratif

Madame le Maire relate les faits récents :

- 06 Juillet : courrier du tribunal administratif de Limoges sollicitant l'accord de la commune pour accepter une demande de médiation avec la société Atelier Communiqué.
- Ouverture d'un dossier auprès de l'assureur de la Commune (Juridica).
- Cabinet d'avocats recruté : MGDC à Brive.
- L'avocat de la Commune a répondu au Tribunal Administratif de Limoges.

Concernant ce dossier juridique, Madame le Maire précise que les élus ne doivent donner aucune information à la presse, ni à quiconque.

Elle précise également que la Com-Com a été destinataire de la même demande de la part du tribunal.

7) Convention Cantine Collège

Elle est signée pour la mise à disposition d'un agent municipal dans le cadre de la fourniture des repas aux écoliers.

8) Fusion SIAEP-Eau

Deux nouvelles communes souhaitent adhérer au SIAEP Boussac-Gouzon : Pionnat et Saint-Hilaire la Plaine (SIAEP des deux Sources).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la fusion des SIAEP Boussac-Gouzon et des Deux sources.

9) Décisions modificatives

. Le budget est en déséquilibre. On soustrait 17 180 € au 021 que l'on comptabilise au 024.

. Le montant du virement de la section de fonctionnement est différent de la section d'investissement. On déduit 10 000 € au 023.

. Les écritures d'ordre ne sont pas équilibrées. Il faut déduire 17 180€ au 7752 pour les inclure au 024.

. Une augmentation des crédits est nécessaire de 9 900€ à l'article 615228 et 100 € à l'article 673 et déduction de 10 000 € au chapitre 023.

10) Divers

➤ Résumé des Festivités de l'été

Madame le Maire cite les principales festivités qui ont animé l'été chambonnais avec beaucoup de succès. Elle remercie tous ceux qui ont mis en œuvre à ces animations et contribué au rayonnement de Chambon.

- Son et Lumière du 15 Août :
Monsieur Nicolas BESSON, coordinateur de 5 associations ayant assuré buvette et restauration fait un bilan : - près de 5000 personnes émerveillées.
-50 bénévoles.
- 5 000€ de bénéfice.

Chaque association a reçu un chèque de 993€.

Madame le Maire remercie toutes les personnes ayant permis de près ou de loin à la réussite de cet évènement.

- Marché Nocturne : Le musicien a fait cadeau de sa prestation.
- Musique à la source : Environ 250 spectateurs à l'église.
- Concerts de CAP CHAMBON avec Apéro et/ou Assiettes dinatoires.
- Brocante et sa Banda pour les 40 ans.
- Marché du terroir et son repas, à renouveler.
- Maison d'artistes et La Boutique de Lily dans le presbytère.
- Course cycliste Tour de L'avenir 2023... etc

Le prochain évènement sera la Journée du Patrimoine (Samedi 16 Septembre) pour laquelle Madame Michèle PAROUTY a demandé le mini Bus jaune avec chauffeurs.

➤ Fondation du Patrimoine et Abbatale

Madame le Maire rappelle que le coût des travaux de l'Abbatale s'est élevé à 278 000€ dont 210 000€ de subventions (DRAC : 140 400€, Région : 35 000€, Crédit Agricole : 16 000€)

Dans le cadre du partenariat avec La Fondation du Patrimoine, la Commune va percevoir 19 000€ (dont 16 000€ de collecte de dons et 3 000€ de la fondation).

On ne peut que se féliciter de cette action et remercier les donateurs généreux et la Fondation du Patrimoine.

➤ Creusalis

Une réunion a eu lieu le 08 Août dernier en présence du Directeur de Creusalis venu présenter le plan des futurs logements (1 T3 et 4 T2).

Les travaux débuteront début 2024 pour une ouverture en 2025.

Pour rappel, la Commune aura à sa charge 7 % du coût total des travaux (850 000€).

➤ Eau de la Roseille et toxines

Madame le Maire rappelle cet épisode qui a duré 3 jours. Elle remercie les élus qui ont pris en charge la distribution des bouteilles et Monsieur Jérémy GORSSE qui a mis à jour le listing des adresses des Chambonnais. Il reste 7 palettes. Attente d'information déterminant l'usage et la destination de ces packs d'eau stockés à l'atelier municipal.

➤ Rue de la Couture

Dans le cadre de l'adhésion à l'Agence d'Attractivité du Conseil Départemental, la pose d'un capteur radar a permis d'analyser le trafic de la rue de la Couture. Les tests montrent que 85% des véhicules roulent en dessous de 35 km/h. La conclusion de l'enquête indique que la vitesse pratiquée est en moyenne en dessous de la limitation autorisée. Par contre le sentiment de possibilité de prise de vitesse peut être ressenti par la configuration en rectiligne de la voie. Une discussion s'en suit avec plusieurs propositions.

Une modification du plan de circulation avec un sens unique est rejetée par la majorité des élus ainsi que la pose de ralentisseurs, éléments pouvant provoquer une nuisance sonore importante pour les riverains.

La majorité du conseil propose le déplacement des bacs en Corten en ajoutant des bandes au sol et des réflecteurs.

Dans une lettre, Monsieur et Madame ORME, résidant rue de l'Imprimerie, réclament la pose d'un stop au croisement de la rue de la Couture/ rue de l'Imprimerie et la pose d'un miroir. Il s'avère que la rue de l'Imprimerie est en sens interdit et qu'aucun véhicule ne doit déboucher Rue de la Couture.

Madame le Maire est chargée de leur expliquer.

➤ Courrier

- Monsieur CORMIER : problème d'eaux pluviales entre leur résidence et le chevet de l'église.
- Madame CHARTIER : marches de l'escalier grande rue du Puy au pied du château d'eau à refaire.
- Madame CATTANÉO : rambarde jardin Dartige posée.
- Monsieur BARBU : accès pour rentrer dans son cabinet de kinésithérapie : il a installé une rampe d'accès.
- M. et Mme BLUNDELL demandent si le désherbant est autorisé. Madame le Maire leur a envoyé la fiche technique avec les composants du désherbant bio employé et autorisé pour les collectivités.
- Madame HAYEZ : demande à louer la licence IV pour ouvrir une maison d'hôtes au 1 route de Lépaud à partir de Janvier 2024. À revoir les conditions.
- Monsieur GOMMARE : revoir le chapeau du mur route du Moulin Girardy.

- La sous-préfecture demande un document certifiant l'accessibilité de l'Abbatiale aux personnes à mobilité réduite. Une attestation municipale ne suffit pas, il faut un certificat d'un bureau de contrôle (300€). En cours.
- Monsieur BOURIQUET : sur la promesse de vente des terrains à Monsieur BOURIQUET, ne sont pas fait mention des servitudes de canalisations du réseau d'eau et de l'assainissement. En attente.

➤ Cimetière

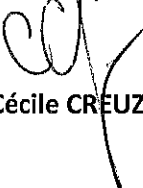
Madame le Maire précise que la demande DETR de la rénovation des allées du cimetière a été accordée.

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en présence d'EUROVIA pour déterminer la teneur des travaux.

- Madame le Maire remercie Madame Virginie MOUGEOT qui ferme l'église et met l'alarme les soirs de semaine en attendant la guérison de Madame Maryvonne NORE.
- Madame le Maire fait part de la présence du « Facility'Bus » santé mentale le Vendredi 06 Octobre 2023 devant la médiathèque en fin d'après-midi. Une vidéo sera diffusée dans une salle de la médiathèque.
- Les gens du Voyage sont installés depuis dimanche 03 Septembre au stade. Ils paieront comme convenu 3€/caravane/jour + les douches des sanitaires du camping. (Régie du camping).
- Madame Nadine GAUSSÉ remercie les élus qui ont distribué le bulletin municipal et les bouteilles d'eau à sa place. Le bulletin municipal a été distribué par les élus, sauf les élus vacanciers et Monsieur Claude TOURAND qui a refusé de le distribuer pour raison de non association à la rédaction du bulletin municipal.
- Madame Maria DUSSAT demande à ce que soit remis une chicane sur le chemin montant à Bordmongeaud.
- Réunions programmées : routes, rendez-vous avec la JSC et le district, l'association de pétanque.
- Madame le Maire relate un incident grave et mettant en cause injustement la probité d'un agent communal. La Préfecture a été alertée.

Fin de séance 21h.

Le Maire,



Cécile CREUZON

La secrétaire de séance,



Maria DUSSAT